

Dix ans de mensonges et de fausses solutions

✘ A Montpellier la surdouée

Il faut trier à la source ! Comment faut-il vous le dire ? !

Le TMB (Traitement mécanique et biologique) n'est pas la solution ! Il faut nous expliquer pourquoi la décharge de Castries (oui, l'Installation de stockage de déchets non-dangereux ou ISDND) fermente et dégage de lourdes odeurs méphitiques d'hydrogène sulfuré (H₂S et autres mercaptans) ?

Le 5 mai 2018, depuis la position située en haut de la colline sans nom qui domine au nord-est la dent creuse de la carrière GSM, les manifestants ont pu nettement profiter des émanations d'hydrogène sulfuré ! C'est la preuve d'une escroquerie manifeste qui veut nous faire croire que ce sont des déchets ultimes qui sont là ! Nous disons non : ce sont des déchets insuffisamment traités, censés avoir été « stabilisés » dans l'usine de TMB Amétyst et qui ne devraient plus fermenter ! Comme dirait ce vieux Galilée, «**et pourtant ils fermentent !**». Pourquoi ?

1 – Le tri à la source

Le tri à la source consiste à séparer, dès la cuisine du citoyen-citoyenne, les déchets organiques fermentescibles (restes de repas, épluchures, ...) et à les mettre dans des conteneurs appropriés où ils vont rapidement de dessécher et perdre les 75 à 80% d'humidité afin de les empêcher de

fermenter et d'attirer insectes et rats. Laisser les déchets biologiques (organiques) fermenter avec les bouteilles plastiques, des piles, des métaux, ... produit des réactions chimiques qui altèrent des composants qui perdent tout intérêt de recyclage-récupération. Par exemple, les piles éclatent et laissent échapper des jus toxiques riches en métaux lourds et liquides dangereux. Les mettre de côté les préserve jusque chez le récupérateur-recycleur de métaux.

1.1 – Collecte des biodéchets : compostainer

Les bio-déchets (biologiques-organiques) triés et séparés à la source doivent être traités rapidement. Soumis au traitement biologique (compostage ou méthanisation) ils donnent un compost de qualité. Un inconvénient : la collecte des bio-déchets ! Selon les gourous de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets, le **compostainer** serait impropre à cet usage ! GROSSE ERREUR ! C'est justement le conteneur approprié qui permet la dessiccation des bio-déchets par aération, qui les met à l'abri des insectes et des rongeurs (rats !). Un compostainer peut desservir une dizaine de villas ou un immeuble ! La solution dite «Le Tube» est dangereuse car les déchets y fermentent, méthanisent spontanément avec des risques d'explosion et d'incendie.

1.2 – Traitement biologique (Fraction fermentescible des OM)

Le traitement biologique comporte deux solutions alternatives :

- le compostage qui ne donne que du compost,
- la méthanisation de bio-déchets purs qui donne du compost et du biogaz avec un excellent rendement.

La méthanisation est pratiquée ainsi en Suisse et a été donnée en exemple il y a 14 ans telle que pratiquée par Kompogaz AG®. Or ce n'est pas ce qui est pratiqué à Montpellier. Pourtant, cette solution donne un biogaz qui ne nécessite qu'une désulfuration (élimination de l'hydrogène sulfuré) et éventuellement une élimination des composés volatils de silice (COVSi). Ces composés proviennent des lingettes et déchets de silicones éventuellement présents dans les biodéchets.

1.3 – Le recyclage du reste

Le reste des déchets domestiques (ou autres) est soumis au recyclage. C'est le domaine de la poubelle à couvercle jaune (ou des sacs jaunes : c'est nouveau, ça vient de sortir), domaine de l'usine (ou du centre) «DEMETER». Le centre DEMETER de Montpellier aurait dû être multiplié par dix ! Cartons, papiers, plastiques, tout est bon et le tri qui s'y pratique donne des emplois et produit des revenus tirés de la vente des produits secondaires ainsi récupérés.

Or, c'est un domaine qui a été négligé par MMM et ses prédécesseurs. Or, depuis une quinzaine d'années, les gourous se sont très peu agités les neurones et ont mal conseillé leurs décideurs politiques.

2 – Le traitement mécano-biologique (TMB)

Le traitement mécano-biologique (TMB) est un processus industriel destiné, à l'origine, à éviter un nouvel incinérateur à Montpellier qui avait dû fermer la décharge de Lattes-Pérols ou «Le Thôt». Cinquante ans d'erreurs, où d'une décharge qui ne devait pas dépasser 7 m de haut, on est passé à une colline artificielle de 30 m de haut et de 3 km de longueur. (52 hectares au sol).

2.1 – Confusion et enfumage

Le tri mécanique : voilà la solution trouvée pour l'absence de volonté politique de mise en place du tri citoyen à la source et à la collecte séparative des déchets ménagers, en substitution d'un projet d'incinérateur. On enfourne du tout-venant, des ordures ménagères mélangées qui ont bien mariné et fermenté ensemble et la merveilleuse mécanique va tout séparer. Une question : qui a trouvé une machine capable de séparer des oeufs battus pour séparer les blancs des jaunes ? Les industriels ont le culot de prétendre séparer des ordures ménagères mélangées et ayant co-fermenté ! Ils appellent cela «Tri mécano-biologique», nous appelons cela, provisoirement, traitement mécano-biologique ! (il n'a rien de biologique !).

2.2 – Traitement mécanobiologique

A coup de tables vibrantes, de tambours électro-balistiques ou magnétiques, de bio-réacteurs-stabilisateurs on arrive à séparer de la matière biologique impure (FFOM) contenant des débris de verre, de métal, de plastiques, ... Ce magma infâme est soumis à la méthanisation dans des méthaniseurs.

Ce traitement est la méthanisation, c'est à dire la fermentation anaérobie dans les méthaniseurs Kompogas AG® à palettes mécaniques. Le rendement est catastrophiquement mauvais en bio-gaz et le digestat qui sort des méthaniseurs est mis à composter.

Un tel compost est coûteux et une partie de ce compost grossier part vers ... une ISDND (une Installation de stockage de déchets non-dangereux) en fait une décharge ce catégorie III.

2.3 – Un biogaz impropre aux moteurs thermiques

Du fait des résidus plastiques méthanisés dont un nombre important de silicones, le biogaz est riche en composés organiques volatils (COV) et particulièrement en composés organiques volatils de silice (COVSi). Lorsque les COVSi brûlent dans un moteur thermique (un moteur de co-génération entraînant des alternateurs électriques), le gaz se transforme en poudre de silice qui se mélange à l'huile de lubrification, entraînant une usure rapide et prématurée du moteur par cette pâte à roder !

Si le biogaz n'est pas épuré des COVSi, il est impropre à tout moteur. Pourtant, on nous avait promis que les autobus de Montpellier (TAM) rouleraient au gaz d'Amétyst ! Il sont au gaz mais au GNV (gaz naturel de ville !) Encore un mensonge : les exploitants des parcs de transport ne veulent pas entendre parler de bio-gaz dans les moteurs de leurs autobus (Montpellier, Amiens, ...) L'épuration des COVSi est une opération coûteuse, chère et risquée !

3 – Les autres traitements des déchets

3.1 – L'incinération des déchets

L'incinération est présentée comme le feu purificateur, le magicien qui fait disparaître les déchets et fabrique de la chaleur ! Or, l'incinérateur fabrique aussi une pollution invisible (une décharge atmosphérique de gaz, de composés gazeux toxiques où dominant les dioxines et autres ...), produisant des résidus solides et toxiques, les mâchefers ! Nous n'insisterons pas ! Le traitement des mâchefers est un

vrai casse-têtes.

3.2 – Les ISDND ou décharges de catégorie III

Nous voici rendus à Castries Carrière GSM ! Un site fourre tout qui ne devait pas fermenter mais qui fermente. Pourquoi ces mauvaises odeurs ? Parce que le passage des déchets dans Amétyst est accéléré et les déchets dits ultimes n'ont pas fini de fermenter ! Le traitement vraiment adéquat est coûteux et **ON** a inventé la décharge-méthaniseur !

Pour le CA de l'ODAM

Pour les Riverains de GAROSUD

Pour le CA du CIDES34

Jacky CHANTON

vP O DAM, secrétaire CIDES34, membre des Riverains de Garosud